Saint-Denis (93) : Bally Bagayoko s’abstient sur un vœu contre l’excision et l’annonce rejeté avant de compter les voix favorables (MàJ)

10/10/2026 à 12h44



10/10/26

> *Un vœu contre l’excision adopté sans la voix du maire à Saint-Denis. La délibération officielle est explicite : huit voix pour, quarante-quatre abstentions, dont celle de Bally Bagayoko. Les explications d'@EtienneCampion https://t.co/mvSEIZaKER pic.twitter.com/HZ5K2A78DT*
>
> *— Marianne (@MarianneleMag) October 9, 2026*

Le 24 septembre, le conseil municipal de Saint-Denis a adopté un vœu contre l’excision par huit voix pour et 44 abstentions, dont celle du maire Bally Bagayoko. Selon *Marianne*, le désaccord portait sur le soutien à une proposition de loi

contre les violences sexistes et sexuelles, inscrit dans le texte présenté par l'opposition socialiste.

À l'origine de cette initiative, une campagne faisant la promotion de l'excision sur les réseaux sociaux au Mali durant l'été. Le vœu demandait notamment de renforcer la prévention, d'accompagner les victimes et de pérenniser les Maisons des femmes. Il appelait également à adopter la « loi intégrale » contre les violences sexistes et sexuelles, avec les financements nécessaires.

La majorité municipale souhaitait supprimer cette dernière référence. La première adjointe, Cécile Gintrac, a invoqué les modifications apportées en commission et les incertitudes sur la version finale du texte. L'opposition a maintenu son vœu, soulignant que certaines dispositions concernaient précisément les Maisons des femmes et la lutte contre les mutilations sexuelles.

Le vote a ensuite donné lieu à un cafouillage. Bally Bagayoko a annoncé que le vœu n'était pas adopté alors qu'il n'avait pas encore appelé les voix favorables. Interpellé par l'élue socialiste Katy Bontinck, il a finalement procédé à leur décompte, permettant de constater l'adoption du texte.

Dans un communiqué, la majorité a justifié son abstention par son refus de soutenir une proposition de loi encore susceptible d'être amendée. *Marianne* rappelle également que, dans un entretien publié avant le conseil municipal, Bally Bagayoko avait exprimé son opposition à l'excision.

Source : Marianne, 9 octobre 2026

08/10/26

Lors du conseil municipal de Saint-Denis du 24 septembre, le maire LFI Bally Bagayoko s'est abstenu sur un vœu concernant les mutilations sexuelles féminines, rapporte Valeurs

actuelles, qui cite L’Infiltré. Sa majorité LFI n’a pas apporté ses voix au texte.

Le vœu, référencé C-44, associait la protection des filles et des femmes contre ces mutilations au soutien à une « loi intégrale » nationale contre les violences sexistes et sexuelles.

Les raisons de cette abstention restent à préciser. Le vote portait sur l’ensemble de ces engagements ; il ne permet pas, à lui seul, de conclure à une opposition à la lutte contre l’excision.

Valeurs actuelles, 8 octobre 2026, 7 h 30.

Illustration d’archive : rassemblement LFI du 23 novembre 2025. Photo : jlm2017.fr / Wikimedia Commons, licence CC BY 4.0. Image redimensionnée.